

## ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES

PROCÈS-VERBAL de la 9<sup>e</sup> assemblée générale (extraordinaire) des membres tenue le mercredi 28 mars 2018 à 14h30 via vidéo-conférence

---

### Étaient présents :

MM.	Yves Dansereau	Président
	Richard Ferland	Administrateur
MMES	Simone Mikhail	Administratrice
	Céline Petitclerc	Secrétaire-trésorière

### Étaient absents :

Mme Manon Limoges, Vice-présidente \*

### **\*Absence motivée**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Yves Dansereau préside l'assemblée et Madame Céline Petitclerc agit à titre de secrétaire d'assemblée.

---

### 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a un sujet à ajouter à l'item varia. Personne n'a rien à ajouter.

Sur proposition de Mme Petitclerc, appuyée par Mme Simone Mikhail, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que produit en annexe 1.

### 2. Procès-verbal de la huitième assemblée générale (extraordinaire)

#### 2.1 Adoption

Puisque le procès-verbal a été envoyé à l'avance, il n'y a pas eu de lecture de celui-ci. M. Yves Dansereau demande aux membres s'il y a des modifications ou corrections à apporter. Aucune demande formulée.

Sur proposition de M. Richard Ferland, appuyée par Mme Céline Petitclerc, le procès-verbal de la huitième assemblée tenue le 29 novembre 2017 est adopté.

3. Demande de Lettres patentes supplémentaires au Registraire des entreprises du Québec

- 3.1 La lecture des nouveaux objets et nouvelles dispositions contenus dans la demande des lettres patentes supplémentaires a été faite par Mme Petitclerc en vue d'être approuvés par le Conseil et les membres. Les documents sont annexés au procès-verbal. Mme Petitclerc nous explique que cette démarche est recommandée par l'Agence de Revenu Canada.
- 3.2 Mme Petitclerc informe les membres de la nécessité de traduire en anglais et en espagnol le nom de notre organisation pour des fins opérationnels. Mission Alpha International deviendrait :
- a. **'International Alpha Mission'**  
(version anglaise)
  - b. **'Misión Alfa Internacional'**  
(version espagnole)
- 3.3 Mme Petitclerc ajoute également que le Conseil et les membres devront nommer deux (2) signataires autorisés pour la demande de lettres patentes supplémentaires.

Le vote est demandé. La résolution suivante est adoptée à l'unanimité.

**RÉSOLUTION NO. 3**

Sur proposition de Mme Simone Mikhail, appuyée par M. Richard Ferland;

IL EST PROPOSÉ QUE le Conseil et les membres :

- I. APPROUVE la modification des objets et autres dispositions contenus dans la demande de lettres patentes supplémentaires de Mission Alpha International en vue de leur adoption et ratification de la façon suivante :

La corporation poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tout profit ou autre gain de semblable nature que pourrait faire la corporation sera utilisé uniquement dans la poursuite de ses objets, soit:

**1. Fins qui soulagent la pauvreté**

Soulager la pauvreté en répondant aux besoins alimentaires des personnes à faible revenu dans les pays en voie de développement, par la distribution de denrées alimentaires et autres nécessités de la vie, et par l'établissement de jardins collectifs visant une prise en charge de leur sécurité alimentaire.

## **2. Fins qui promeuvent la religion**

Promouvoir la religion en prêchant publiquement les enseignements, les dogmes religieux, les doctrines, les rites et la culture associés au Christianisme.

3. Solliciter, recevoir et administrer des fonds pour la réalisation de ses objets, sous forme de dons, legs et autres contributions de même nature, en argent, valeurs mobilières ou immobilières, et autres biens ou services, en organisant des campagnes de souscription au Québec pour les pays en voie de développement.
4. Les objets ne permettent cependant pas aux souscripteurs ou à leurs ayants droit de recouvrer, sous quelque forme que ce soit, l'argent qu'ils auront versé à l'organisme.

### **Autres dispositions :**

#### **Emprunt**

Le conseil d'administration a le pouvoir, lorsqu'il le juge opportun et sans le consentement des membres de :

- faire des emprunts de deniers sur le crédit de la personne morale;
- hypothéquer les immeubles et les meubles ou autrement frapper d'une charge quelconque les biens meubles de la personne morale.

#### **Dissolution**

Après la dissolution de la personne morale et le remboursement de toutes ses dettes, le reliquat de ses biens sera réparti ou cédé à des donateurs reconnus, au sens du paragraphe 149.1(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), exerçant des activités analogues.

- II. APPROUVE les versions anglaise et espagnole du nom de la personne morale, soit respectivement 'International Alpha Mission' et 'Misión Alfa Internacional'.
- III. APPROUVE la nomination de Mme Céline Petitclerc et M. Yves Dansereau comme signataires autorisés sur la demande de lettres patentes supplémentaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Varia

Aucun

5. Date et lieu de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre est prévue pour le mercredi, 13 juin 2018 à 13h00 et annule celle décidée initialement au 16 mars 2018.

6. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h10.

---

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

---

LE PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

CONFIDENTIEL